STANDARD K-1 NEGRO 300CC
Code: 50633

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Description commercial: STANDARD K-1 NEGRO 300CC
Code: 50633

1.2 Utilisations prévues: Adhésif.

1.3 Entreprise: KRAFFT, S.L. Unipersonal
Carretera de Urnieta, s/nº - Apartado 14 - 20140 - Andoain (Gipuzkoa)
Téléphone: +34 943 410400 - Fax: +34 943 410440 - msds@krafft.es

1.4 Téléphone d'appel d'urgence: +34 943 410400 (8:00-17:00 h.) (heures ouvrables)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification CE: R42/43 | R52-53

2.2 Effets néfastes:
Ce produit peut être un sensibilisant de la peau. Il peut aussi être un irritant pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Description chimique:
Adhesif-mastic de Polyuréthane.

3.2 Composants dangereux:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

2,5 < 10 %	Naphte solvant (pétrole), aromatique léger	EC 265-199-0		Indice nr. 649-356-00-4
	R10 | Xn:R65 | Xi:R37 | R66-R67 | N:R51-53	CAS 64742-95-6	ATP30	(Note H,P)
< 2,5 %	Résine époxydique PM<700	EC 500-033-5		Indice nr. 603-074-00-8
	Xi:R36/38 | R43 | N:R51-53	CAS 25068-38-6	ATP29	
< 1 %	4,4´-diisocyanate de diphénylméthane	EC 202-966-0		Indice nr. 615-005-00-9
	Carc.Cat.3:R40 | Xn:R20-48/20 | Xi:R36/37/38 | R42/43	CAS 101-68-8	ATP30	
< 1 %	Mésithylène	EC 203-604-4		Indice nr. 601-025-00-5
	R10 | Xi:R37 | N:R51-53	CAS 108-67-8	ATP29	
< 0,25 %	Dilaurate de dibutylétain	EC 201-039-8		Autoclassifiée
	Muta.Cat.3:R68 | Repr.Cat.2:R60 | Repr.Cat.2:R61 | T:R48/25 | Xn:R22 | Xi:R38 | N:R50-53	CAS 77-58-7		

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

- Pré-régistre REACH: Tous les composants de cette préparation, sont inclus dans la liste des substances pré-registrées, publié par l'Agence européenne des produits chimiques' (ECHA), d'accord avec l'Article 28 du Règlement (CE) nr. 1907/2006. Information additionnelle: http://apps.echa.europa.eu/preregistered/pre-registered-sub.aspx
- Substances SVHC soumises à autorisation, incluses dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune
- Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

4.1 Par inhalation:
Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.

4.2 Par contact avec la peau:

Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.

4.3 Par contact avec les yeux:

Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soie descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

4.4 Par ingestion:

En cas d'ingestion, requérir l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves aussi mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau.

5.2 Dangers particuliers:

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Protection des intervenants:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.

5.4 Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles:

Éliminer les possibles sources d'ignition et s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi comme du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 Méthodes de nettoyage:

Garder les restes dans un conteneur fermé. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour la manipulation:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales: Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques: Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies, maladies chroniques ou répétées ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement: Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 Conditions de stockage:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Réagit avec l'eau, dégageant du CO_2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression. Les emballages partiellement utilisés doivent être ouverts avec soin. Conséquence de la sensibilité à l'humidité des isocyanates, ce produit doit se conserver dans le récipient d'origine, ou bien sous pression d'azote sec, par exemple. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.1.

- Classe de magasin	:	D'après les dispositions en vigueur.
- Temps de stockage	:	9. mois
- Températures	:	min: 5. ºC, max: 25. ºC

- Matières incompatibles: Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, matières basiques, amines.

- Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites, d'après la Directive 96/82/CE~2003/105/CE (Seveso III):

Non applicable.

7.3 Utilisations particulières:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes aux indiquées pour l'usage de ce produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 98/24/CE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Non disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition professionnelle, Directive 89/686/CEE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Masque:

Utiliser une protection respiratoire s'il y a le danger d'exposition à hautes concentrations d'émanations.

- Protection des yeux et du visage:

Installer des fontaines oculaires d'émergence dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Lunettes:

Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).

- Écran facial: Non.

- Protection des mains et de la peau:

Installer des douches de sécurité dans les environs de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

- Gants:

Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être d'accord avec le période d'utilisation prétendu. Il y à plusieurs facteurs (par example, la température), qu'ils font que dans la practique le période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inferieur au que est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

- Bottes: Non.
- Tablier: Non.
- Combinaison:

Vêtements appropriés de travail qui évitent le contact du produit.

8.3 Contrôle de l'exposition relative à la protection de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique	:	Pâte.		
- Couleur	:	Noir.		
- Odeur	:	Caractéristique		
- Point d'éclair	:	75.	ºC	Setaflash
- Poids spécifique	:	1.25	g/cc à 20ºC	
- Température décomposition	:	> 100.	ºC	
- Isocyanates	:	0.2	% NCO	s/total
- COV (livraison)	:	68.9	g/l	

Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

- Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
- Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.
- Air: Non applicable.
- Humidité: Éviter l'humidité. Réagit avec l'eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression. L'absorption d'humidité peut affecter la vitesse de réaction, ainsi comme d'autres propriétés.
- Pression: Non applicable.
- Chocs: Non applicable.

10.2 Matières à éviter:

Possible réaction dangereuse avec l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, alcools. Réaction exothermique avec des amines et des alcools. Réagit avec l'eau dégageant du CO2.

10.3 Décomposition thermique:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former, incluisant des isocyanates.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

El disolvente Nafta CAS 64742-95-6 contiene menos de 0,1% de benceno

11.1 Effets toxicologiques:

· L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Son ingestion peut produire les effets suivants: irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée; d'autres effets peuvent être pareils aux décrits à l'exposition aux vapeurs. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

· Sur la base des propriétés des composants d'isocyanate et vu les données toxicologiques sur des préparations similaires, on déduit que ce produit peut entraîner une irritation et/ou une sensibilisation aiguë du système respiratoire, entraînant une condition asthmatique, un sifflement et une douleur de la poitrine. Exposées à des concentrations très inférieures à la limite d'exposition au travail, les personnes sensibilisées peuvent avoir des symptômes asthmatiques ultérieurs. Une exposition répétée peut entraîner un handicap respiratoire permanent. En cas de contact prolongé, la peau peut se dessécher et des irritations peuvent apparaître.

· Contient des constituants époxydiques de bas poids moléculaire, qui irritent les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

11.2 Dosages et concentrations létals de composants individuels :

	DL50 Oral mg/kg	DL50 Cutanée mg/kg	CL50 Inhalation mg/m3.4heures
Naphte solvant (pétrole), aromatique léger	3900. Rat	3160. Lapin	
Résine époxydique PM<700	11400. Rat	> 2000. Lapin	
4,4´-diisocyanate de diphénylméthane	9200. Rat	> 10000. Lapin	369. Rat
Mésithylène	> 5000. Rat	> 2000. Lapin	24000. Rat
Dilaurate de dibutylétain	175. Rat		

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette préparation a été faite moyennant le méthode de calcul conventionnel de la Directive 1999/45/CE.

12.1 Écotoxicité:

de composants individuels :	CL50 mg/l.96heures		CE50 mg/l.48heures		CE50 mg/l.72heures	
Naphte solvant (pétrole), aromatique léger	9.2	Poissons	6.1	Daphnie		
Résine époxydique PM<700	1.5	Poissons	1.1	Daphnie	0.22	Algues
4,4´-diisocyanate de diphénylméthane	> 1000.	Poissons	> 1000.	Daphnie	1640.	Algues
Mésithylène	13.	Poissons				
Dilaurate de dibutylétain	2.0	Poissons	0.66	Daphnie	3.0	Algues

12.2 Mobilité:

Non disponible.

- Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.
- Déversement dans l'eau: Nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

12.3 Persistance et dégradabilité:

Non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible.

12.5 Résultats de l'evaluation PBT et mPmB:

Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs:

Non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

13.1 Manipulation de résidus:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

13.2 Élimination d'emballages souillés, Directive 94/62/CE~2004/12/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

13.3 Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport par route (ADR 2009):
Transport par chemin de fer (RID 2009): : Exempt

14.2 Transport voie maritime (IMDG 34-08): : Exempt

14.3 Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2009): : Exempt

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Etiquetage CE: Xn

Le produit est étiqueté comme NOCIF d'accord avec la Directive 67/548/CEE~2009/2/CE et 1999/45/CE~2006/8/CE

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S2 Conserver hors de la portée des enfants. S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. P91 Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant. P92 Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

- Composants dangereux: Résine époxydique PM<700

15.2 Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Non applicable.

15.3 Autres législations CE:
Non applicable

15.4 Autres législations:
· Voir le Tableau des maladies professionnels nr. 65 (réglementation française).

16. AUTRES DONNÉES

Texte integral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R10 Inflammable. R20 Nocif par inhalation. R22 Nocif en cas d'ingestion. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R38 Irritant pour la peau. R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R60 Peut altérer la fertilité. R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R68 Possibilité d'effets irréversibles. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Texte des notes dont le numéro figure à la rubrique 3:

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées.
Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7).

Indications pour préparations contenant des isocyanates:

Les peintures prêtes à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer une irritation des muqueuses -en particulier des voies respiratoires- et déclencher des réactions d'hipersensibilité. En cas d'inhalation de vapeurs ou d'aérosols, il y a danger de sensibilisation. Lors de la manipulation des preparations contenant des isocyanates, il est nécessaire d'observer les mêmes précautions que celles prévues pour les preparations contenant des solvants, en particulier, les aérosols et les vapeurs ne doivent pas être inhalés. Les personnes allergiques, asthmatiques ou sujettes à des affections des voies respiratoires ne doivent pas être employées à des postes de travail en relation avec les peintures contenant des isocyanates.

Législations sur Fiches de Données de Sécurité:

Fiche de Données de Sécurité d'accord avec l'Annex II du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH).

Principales sources bibliographiques:

· European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, http://ecb.jrc.ec.europa.eu/existing-chemicals/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Riesgos y Patología por Isocianatos, G.Alomar (INSHT, DT.54.89, 1989).

Histoire:		Date de révision:	Date d'impression:
Vérsion:	5	24/11/2010	24/11/2010

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.